

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-21-2017

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-21-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2008 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION

#### PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **14 mars 2017**, le projet de règlement suivant et intitulé :

#### ► PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-21-2017

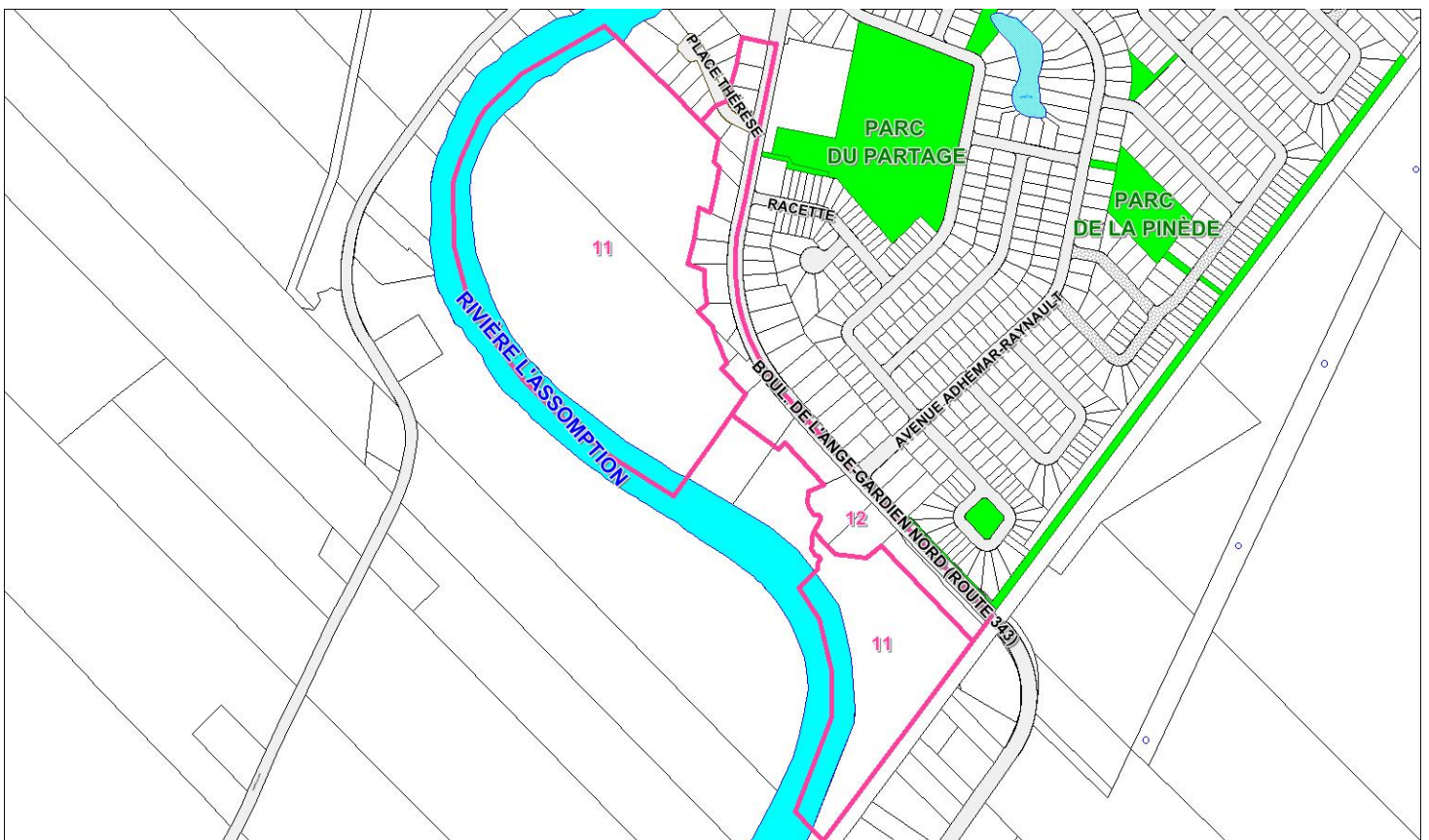
Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption numéro 156-2008, afin :

- De modifier la limite des zones 11 et 12 de PIIA ;
- De modifier les dispositions de l'article 7.2.1 concernant le secteur d'application du PIIA résidentiel sud-ouest, route 343 (zones 12 et 13).

2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 28 mars 2017, à 18 h 33**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.

3. L'objectif de ce projet de règlement est :

- De modifier la limite des zones 11 et 12 de PIIA ;
- De modifier les dispositions de l'article 7.2.1 concernant le secteur d'application du PIIA résidentiel sud-ouest, route 343 (zones 12 et 13).



4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement numéro 156-21-2017 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Publié le 21 mars 2017.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville